
**CODE DE TRANSPARENCE ISR
AFG / FIR / EUROSIF – Edition 2022**
Gamme de fonds ESG Fixed Income

ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond (DR) UCITS ETF
ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond Ex Financials (DR) UCITS ETF
ETF Lyxor ESG USD Corporate Bond (DR) UCITS ETF
ETF Lyxor ESG Euro High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF
ETF Lyxor ESG USD High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF
ETF Lyxor Euro Floating Rate Note UCITS ETF
ETF Lyxor \$ Floating Rate Note UCITS ETF
ETF Lyxor Global High Yield Sustainable Exposure UCITS ETF

Préambule

Amundi est le premier gestionnaire d'actifs européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial* et cherche à être un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société (* Source: IPE « Top 500 asset managers » publié en juin 2021 sur la base des encours sous gestion à décembre 2020). Notre capacité à gagner la confiance d'une grande variété d'investisseurs privés et institutionnels dans le monde entier nous a conduit à avoir une base de clientèle mondiale de plus de 100 millions de clients par le biais de nos partenaires de distribution ainsi que de nos clients directs institutionnels et entreprises pour lesquels nous gérons au total 2,064 milliards d'euros à fin décembre 2021

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

Guide de lecture

Amundi répond au Code de Transparence Européen, conçu et approuvé par l'AFG¹, le FIR² et l'EUROSIF³, afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'ensemble des acronymes ou termes financiers sont définis dans un glossaire à la fin du document.

La documentation internet liée à une réponse est accessible en cliquant sur le lien actif correspondant.

Les réponses aux questions du présent Code de Transparence engagent la seule responsabilité d'Amundi.

Déclaration d'engagement

L'Investissement Responsable (IR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du (des) fonds cité(s) en référence.

Ce document est valide à partir du 31 mai 2022.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet www.amundi.com

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Amundi Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons. Le fonds respecte les recommandations du Code de transparence.

Achévé de rédiger le 15 Juin 2022.

¹ Association Française de la Gestion Financière www.afg.asso.fr

² Forum pour l'Investissement Responsable www.frenchsif.org

³ Forum Européen de l'Investissement Responsable www.eurosif.org

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	3
1. Fonds concerné par ce code de transparence	4
2. Données générales sur la société de gestion	5
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence..	14
4. Processus de gestion	22
5. Contrôle ESG	28
6. Mesure d'impact et reporting ESG.....	31
Disclaimer.....	35

1. Fonds concerné par ce code de transparence

Ce code s'applique à la gamme de fonds thématiques d'Amundi, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	<p>Lyxor ESG Euro Corporate Bond (DR) UCITS ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond Ex Financials (DR) UCITS ETF Lyxor ESG USD Corporate Bond (DR) UCITS ETF Lyxor ESG Euro High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF Lyxor ESG USD High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF Lyxor Euro Floating Rate Note UCITS ETF Lyxor \$ Floating Rate Note UCITS ETF Lyxor Global High Yield Sustainable Exposure UCITS ETF</p>
Encours du fonds (en M€) au 10/06/2022	<p>Lyxor ESG Euro Corporate Bond (DR) UCITS ETF – 756M€ Lyxor ESG Euro Corporate Bond Ex Financials (DR) UCITS ETF – 45M€ Lyxor ESG USD Corporate Bond (DR) UCITS ETF – 153M€ Lyxor ESG Euro High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF – 154M€ Lyxor ESG USD High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF - 138M€ Lyxor Euro Floating Rate Note UCITS ETF – 1,010M€ Lyxor \$ Floating Rate Note UCITS ETF – 135M€ Lyxor Global High Yield Sustainable Exposure UCITS ETF – 24M€</p>
Classe d'actifs principale	<p>Obligations d'entreprises européennes de qualité Investment Grade libellées en euros Obligations d'entreprises américaines de qualité Investment Grade libellées en Dollar (USD) Obligations d'entreprises européennes de qualité HY libellées en euros Obligations d'entreprises américaines de qualité HY libellées en Dollar (USD) Floating Rate Notes d'entreprises américaines libellées en Euros (EUR) Floating Rate Notes d'entreprises américaines libellées en Dollar (USD) Obligations d'entreprises internationales qualité HY libellées en Dollar (USD)</p>
Approche(s) dominante(s)	<p>Best-in-universe/best-in-class Exclusion Engagement</p>
Critères d'exclusions appliqués	<p>Pacte mondial Alcool Tabac Jeux d'argent Divertissement pour adultes Organismes génétiquement modifiés (OGM) L'énergie nucléaire Armes controversées Charbon</p>
Labels	<p>Label ISR depuis Juillet 2021 (sauf Lyxor Euro Floating Rate Note UCITS ETF, Lyxor \$ Floating Rate Note UCITS ETF et Lyxor Global High Yield Sustainable Exposure UCITS ETF, non-labellisés)</p>
Classification SFDR	<p>Article 8</p>
Liens vers les documents relatifs au fonds	<p>https://www.amundiETF.fr/</p>

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Le ou les fonds auxquels s'applique ce code sont gérés par Amundi Asset Management, société par actions Simplifiée – SAS au capital de 1 143 615 555euros.

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris – France

Adresse postale 91-93 Boulevard Pasteur 75730 Paris Cedex 15 CS 21564– France

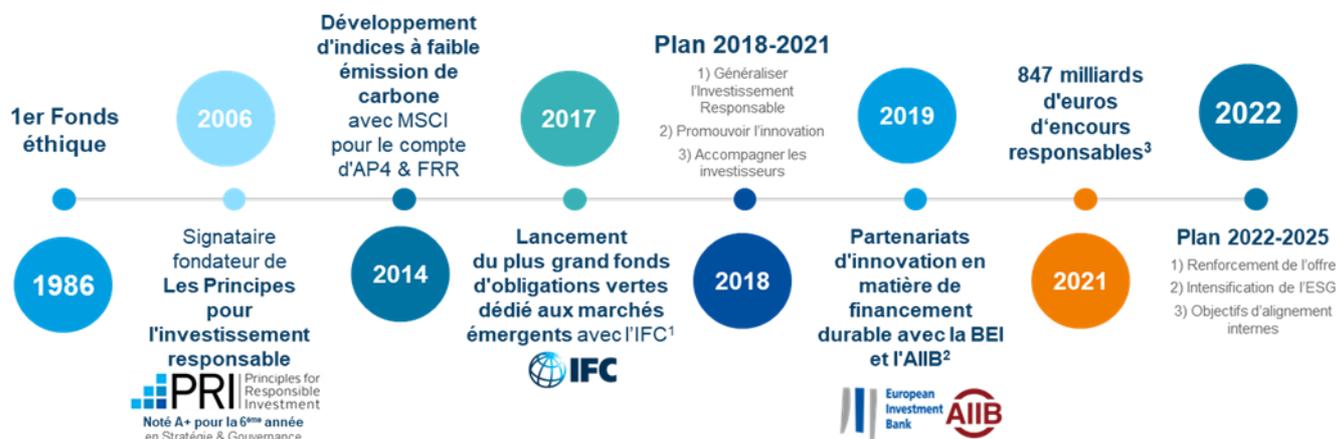
Agrément AMF « Autorité des Marchés Financiers » sous le n° GP 04000036.

Site internet : www.amundi.com

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Depuis lors, Amundi n'a cessé de renforcer son ambition d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de ses stratégies d'investissement ainsi qu'au travers de processus d'engagement auprès des émetteurs afin de les soutenir dans leur progrès.

Ci-dessous sont détaillées les principales avancées d'Amundi en tant qu'Investisseur Responsable:



Source : Amundi. 1) (Société financière internationale) (2) Banque européenne d'investissement (BEI) et Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) ; (3) *AuM (arrondi) à fin décembre 2021 ;

Veillez trouver plus d'informations sur la démarche d'investisseur responsable d'Amundi sur le site <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>.

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

Amundi a formalisé sa politique d'Investissement Responsable dans un document qui a pour vocation d'expliquer la gouvernance, la politique et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement.

Cette politique est actualisée annuellement et publiée sur le site internet d'Amundi : <https://legroupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

De plus, Amundi communique abondamment sur sa démarche d'acteur engagé :

<https://legroupe.amundi.com/notre-approche-esg>

<https://legroupe.amundi.com/notre-politique-de-gouvernance>

<https://legroupe.amundi.com/nos-ambitions-et-actions-en-matiere-de-climat>

<https://legroupe.amundi.com/notre-engagement-de-cohesion-sociale>

Le plan d'actions 2022-2025 baptisé « Ambition 2025 » pour lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités sociales est consultable ici : <https://legroupe.amundi.com/article/un-nouveau-plan-societal-pour-lutter-contre-le-rechauffement-climatique-et-les-inegalites-sociales>

La stratégie d'investissement responsable d'Amundi s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

– **L'intégration ESG dans les gestions :**

Les gestionnaires de portefeuille et les analystes de l'ensemble des plateformes de gestion ont accès en permanence aux notations ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et métriques ESG connexes. Plus de 13,500 entreprises dans le monde étant notées selon une méthodologie ESG propriétaire à fin décembre 2021.

– **Une politique d'exclusion ciblée**

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées dans toutes ses stratégies de gestion active qui concernent les entreprises non conformes à sa politique ESG, ni aux conventions et cadres internationaux et nationaux. En complément, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles, spécifiques aux industries du charbon et du tabac, qui ont été renforcées fin 2020. En effet, En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique. De plus, En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

– **L'engagement avec les émetteurs**

Amundi a mis en place une politique d'engagement forte. En effet, Amundi considère le désinvestissement comme une solution de dernier recours. En agissant de la sorte le gestionnaire d'actifs abandonne toute possibilité d'exercer une influence sur une entreprise ou un secteur. A l'inverse, rester investi dans des entreprises qui s'engagent à améliorer leurs pratiques ESG permet de promouvoir les meilleures pratiques durables au sein du secteur.

Pilier majeur de notre vision d'investisseur responsable, l'engagement s'exerce lors des échanges des analystes avec les entreprises tout au long de l'année, et à travers l'engagement sur les grands enjeux du développement durable, par des actions individuelles ou collaboratives.

– **Une politique de vote ESG**

La politique de vote d'Amundi est en ligne avec sa vision d'investisseur responsable et avec la volonté d'aider les entreprises à progresser vers des objectifs plus durables.

– **Les solutions d'investissements responsables**

La gamme de solutions d'investissement responsable d'Amundi couvre toutes les classes d'actifs et zones géographiques, de l'intégration ESG à des thèmes spécifiques.



– **Des partenariats innovants**

Enfin, à travers des partenariats innovants avec de grands investisseurs publics, Amundi développe des solutions pour financer la transition énergétique. Nous privilégions les initiatives qui stimulent à la fois l'offre et la demande et qui contribuent à la construction d'un marché dynamique pour les instruments d'investissement responsable.

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels les entreprises font face ont un impact majeur sur la société. Ils ont également des conséquences financières pour les entreprises, aussi bien en termes de risques que d'opportunités. Amundi souhaite appréhender au mieux ces sujets afin d'assumer son rôle d'entreprise citoyenne et intégrer ces risques et opportunités dans ses décisions de gestion.

Ainsi pour Amundi, l'analyse ESG a pour but de sensibiliser et inciter les entreprises à s'inscrire dans une logique de développement durable tout en leur attribuant une note ESG (Environnement, Social, Gouvernance) se basant sur un référentiel de critères. Cette analyse permet d'intégrer les risques intangibles liés à l'activité de l'entreprise et est donc susceptible de réduire le niveau de risque pour l'investisseur. La mise en œuvre de l'analyse ESG réside donc dans la capacité à sélectionner les

entreprises répondant positivement aux enjeux du développement durable, en fonction d'un référentiel de critères ESG.

Risques liés au développement durable

La politique d'exclusion d'Amundi et l'intégration des scores ESG dans les processus d'investissement sont les principaux piliers de l'approche d'Amundi en matière de risques de durabilité⁴.

La politique d'exclusion s'applique à toutes les stratégies gérées activement sur lesquelles Amundi dispose d'un pouvoir discrétionnaire total en matière de gestion de portefeuille. Ces politiques d'exclusion globales traitent des risques de durabilité les plus importants liés aux :

- Risques environnementaux : climat (entreprises développant de nouvelles capacités de charbon, extraction de charbon, production d'électricité à partir de charbon), et environnement (violations des principes 7, 8 et 9 des principes du Pacte mondial des Nations Unies).
- Risques sociaux : santé (fabricants de produits du tabac), travail et droits de l'homme (infractions aux principes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies).
- Événements liés à la gouvernance : corruption (manquements au principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies).

De plus, les scores et critères ESG d'Amundi sont tous disponibles dans les systèmes de gestion de portefeuille Front Office des gérants d'Amundi. Le score ESG d'Amundi représente une source d'information essentielle pour les gérants afin de prendre en compte les risques liés au développement durable dans leurs décisions d'investissement. Le score ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à sa situation individuelle.

D'autre part, Amundi est convaincue que sociétés de gestion et investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques induits par le changement climatique. Si la gestion et la réduction de ces risques sont alignées avec des objectifs de long terme, nous avons également un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie bas carbone. Notre responsabilité, en tant que société de gestion, est de nous assurer que les investisseurs prennent en compte les risques de long terme ainsi que saisir les opportunités qui émergent de cette transition. Pour cela, nous favorisons les investissements à impact positif et encourageons des pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Les enjeux liés à la transition énergétique sont au cœur de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi qui a poursuivi en 2020 ses engagements en faveur d'une économie bas carbone. Ces engagements s'inscrivent dans la stratégie Climat du groupe Crédit Agricole et la gouvernance mise en place à cet effet. En mars 2021, les encours dans les initiatives environnementales spécifiques atteignent 28 milliards d'euros, en forte progression par rapport aux encours soutenant la transition énergétique et la croissance verte à fin 2020 (21.9 milliards d'euros).

L'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à des risques financiers liés au changement climatique. Pour Amundi, ces risques ne sont pas spécifiques, étant couverts par l'approche ESG qu'Amundi a placée au cœur de sa raison d'être d'investisseur responsable. En effet, la démarche ESG mise en œuvre depuis la création d'Amundi, et amplifiée depuis 2018, repose notamment sur l'intégration de critères extra-financiers (ESG) dans les processus de gestion, sur une politique d'exclusion ciblée, et par des initiatives spécifiques sur la transition énergétique et la décarbonation des portefeuilles.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG sur l'ensemble de nos investissements. Pour mieux répondre à la spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, Amundi s'est organisée pour

⁴ Par "risque de durabilité", on entend un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement.

renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin d'avoir à sa disposition des mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière compréhensive.

Le risque lié au changement climatique

Amundi est également convaincue que les sociétés de gestion et les investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques posés par le changement climatique. Nous avons un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie à faible émission de carbone, la gestion des risques et opportunités liés au climat doit être alignée sur des objectifs à long terme. Notre responsabilité en tant que société de gestion est de veiller à ce que les investisseurs prennent en compte les risques à long terme ainsi que les opportunités qui émergent de cette transition. Pour ce faire, nous promovons les investissements à impact positif et encourageons les pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons. Dans notre objectif de promouvoir l'impact positif, nous nous engageons auprès des entreprises, individuellement, mais aussi à travers des initiatives partagées comme Climate Action 100+. Chez Amundi, nous croyons fermement au pouvoir de l'action collaborative, c'est pourquoi nous sommes membres d'initiatives comme Finance for Tomorrow, ou de la Net Zero Asset Managers Initiative.

En 2020, Amundi a notamment contribué à l'initiative **Science-Based Targets**. Amundi a écrit à 253 entreprises de différents secteurs pour les inviter à s'engager ou à mettre à niveau leurs Science Based Targets (SBT), soit des objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique.

Les enjeux liés à la transition énergétique sont au cœur de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi, qui a poursuivi en 2021 son engagement en faveur d'une économie bas carbone. Ces engagements sont en ligne avec la stratégie climat du groupe Crédit Agricole et la gouvernance mise en place à cet effet.

L'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à des risques financiers liés au changement climatique. Pour Amundi, ces risques ne sont pas spécifiques, étant couverts par l'approche ESG qu'Amundi a placée au cœur de sa raison d'être d'investisseur responsable. L'approche ESG mise en œuvre depuis la création d'Amundi, et élargie depuis 2018, repose notamment sur l'intégration de critères extra-financiers (ESG) dans les processus de gestion, sur une politique d'exclusion ciblée, et à travers des initiatives spécifiques sur la transition énergétique et la décarbonisation des portefeuilles.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG pour tous nos investissements. Afin de mieux répondre à la spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, Amundi s'est organisée pour renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin de disposer de mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière exhaustive.

Évaluation complète des risques de transition au niveau sectoriel et spécifiques aux clients:

Amundi évalue le niveau actuel des émissions carbone d'une entreprise dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et en tire l'exposition au risque de transition des entreprises. Amundi évalue ensuite le niveau d'engagement de l'entreprise à réduire son empreinte, afin de corriger le niveau d'exposition au risque de transition.

Pour ce faire, Amundi utilise une combinaison d'indicateurs :

- Émissions carbone ;
- Intensité en carbone ;
- Activités vertes et brunes.

En plus des fournisseurs de données traditionnels, Amundi s'appuie également sur des données open source pour compléter son évaluation exhaustive du risque de transition (p.ex. base de données de l'initiative Science-Based Targets).

Évaluation des risques physiques au niveau sectoriel et spécifiques au client: Les évaluations des risques physiques d'Amundi évaluent la localisation des activités d'une entreprise afin de déterminer si elles sont exposées à des risques climatiques chroniques et/ou aigus. Pour les risques physiques liés au changement

climatique, Amundi prend en compte à la fois les risques à court et à long terme. L'analyse d'Amundi repose sur la méthodologie élaborée par Trucost

Température, alignement de -2°C : Cette approche consiste à comparer la trajectoire des émissions de carbone d'une entreprise avec les bilans carbone sectoriels. Ces bilans carbone ont pour objectif d'être cohérents avec la limitation du réchauffement climatique à 2°C ou en dessous de 2°C. Comme cette approche n'est pas encore stabilisée et que plusieurs fournisseurs de données sont encore en train de développer leurs produits, nous suivons de près leur développement en cours.

Afin de renforcer l'évaluation des risques de transition climatique, Amundi réalise une analyse d'alignement sur l'Accord de Paris de son portefeuille d'investissement. Afin d'améliorer la gestion des risques liés à la transition climatique du portefeuille, Amundi s'appuie également sur des scores de température élaborés par plusieurs fournisseurs, notamment Trucost, Iceberg Data Lab et CDP.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Des ressources spécialisées

La ligne métier Investissement Responsable, définit et met en œuvre la stratégie d'Amundi en matière de finance durable dans toutes ses dimensions, au service des différentes gestions : analyse et notation des entreprises, engagement et vote, intégration des facteurs ESG et conception de solutions d'investissement durable, indicateurs clés de durabilité des portefeuilles, promotion ESG, et participation aux travaux et initiatives de place.

A fin décembre 2021, la ligne métier regroupe 40 personnes. Elle est organisée en quatre équipes différentes:

- **Analyse ESG, Engagement et Vote** : cette équipe internationale est répartie entre Paris, Dublin, Londres et Tokyo. Les analystes ESG rencontrent, engagent et maintiennent le dialogue avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG, avec la responsabilité de noter ces entreprises et de définir les règles d'exclusion. Les analystes ESG travaillent aux côtés d'une équipe de spécialistes dédiée à la politique de vote et au dialogue préalable aux réunions. Basés à Paris, ils définissent la politique de vote des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles Amundi investit pour le compte de ses clients.
- **Méthode et solutions ESG** : cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est en charge de la maintenance et du développement du système de scoring ESG propriétaire d'Amundi, des systèmes de gestion des données liées à l'ESG (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer des scores ESG propriétaires). Ils aident les analystes et les gestionnaires de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement, ainsi que les équipes de développement commercial à créer des solutions innovantes en intégrant des données liées au développement durable dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, mesures d'impact, controverses...). Ils supervisent le développement et l'intégration des outils d'analyse ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille et de reporting client d'Amundi et sont également chargés de mettre en œuvre les règles d'exclusion ESG spécifiques aux clients.
- **ESG Business Development & Advocacy** : cette équipe est chargée de soutenir et de développer une offre et des solutions ESG qui répondent aux besoins et aux défis des investisseurs, de fournir des conseils et des services ESG à tous les clients d'Amundi et de gérer la défense des intérêts ESG et les collaborations avec les initiatives de finance responsable, ainsi que de développer des programmes de formation pour nos clients.
- **COO Office** : cette équipe est chargée de coordonner le département avec les fonctions support du groupe, de produire les tableaux de bord de suivi de l'activité (Business, Budget, IT, Audit, projets), et de superviser les grands projets transversaux.

Une gouvernance dédiée à la politique ESG

Avec l'appui de ces équipes, Amundi anime trois comités faisant l'objet d'un suivi régulier par la Directrice Générale d'Amundi :

Comité stratégique ESG

Présidé par la Directrice Générale d'Amundi, le Comité stratégique ESG se réunit tous les deux mois et définit la politique ESG d'Amundi et ses orientations clés pour la France et l'international. Il valide la politique et les thématiques d'engagement.

Comité de notation ESG

Le Comité de notation ESG se réunit tous les mois. Il définit et valide la notation ESG, se prononce sur les politiques d'exclusion ainsi que sur les stratégies investissement intégrant les notations ESG.

Comité de vote ESG

Le Comité de vote ESG se réunit annuellement pour valider la politique de vote mais peut être convoqué autant que besoin. Il a pour rôle d'examiner et de valider les engagements et l'exercice des droits de vote d'Amundi, et d'assurer leur cohérence avec les thématiques d'engagement clés ESG.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Nos gérants Investissement Responsable représentent environ 500 personnes auxquelles viennent s'ajouter nos 29 experts (fin mars 2022) dédiés à l'analyse ESG, à la méthodologie de notation ESG et au vote et dialogue pré-assemblée.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

En tant qu'investisseur responsable ayant une influence croissante dans la prise en compte des critères ESG, Amundi participe à de nombreuses initiatives en tant que membre ou signataire.

Ces initiatives internationales regroupent des investisseurs institutionnels et des professionnels de la gestion d'actifs. Leur objectif est d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques et leur transparence dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et la déforestation, la protection des ressources en eau, la santé, la nutrition dans les pays en développement, etc.

Initiatives transverses

- PRI - Principles For Responsible Investment
- Finance for Tomorrow
- The Embankment Project for Inclusive Capitalism
- ICMA - International Capital Market Association
- Swiss Sustainable Finance Association
- OCDE - Trust in Business Network (TriBuNe)
- AFME - Association for Financial Markets in Europe
- Invest Europe
- Pensions For Purpose
- EFAMA - European Fund and Asset Management Association
- AMF - Financial Markets Authority
- AFG - French Asset Management Association
- FIR - French Sustainable Investment Forum
- ORSE - Corporate Social Responsibility Observatory
- Medici Committee
- Institut Montaigne
- St. Gallen Symposium
- Positive Economy Institute
- Institut de l'Entreprise
- Institute for Responsible Capitalism
- Chair "Sustainable Finance and Responsible Investment"
- C3D - College of Sustainable Development Directors
- Les Rencontres Economiques d'Aix – Circle of Economists
- Louis Bachelier Institute

Initiatives Environnementales

- Net Zero Asset Managers Initiative
- PPCA – Powering Past Coal Alliance
- TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures
- IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change
- CDP - Carbon Disclosure Project
- PDC - Portfolio Decarbonization Coalition
- Green Bonds Principles
- Finance for Biodiversity Pledge
- Montreal Carbon Pledge
- One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager
- Finance Lab of the French Ecological and Inclusive Ministry
- Climate Bonds Initiative
- Climate Action 100+
- The Japan TCFD Consortium
- FAIRR - Farm Animal Investment Risk & Return
- Act4nature
- EPE - Entreprises pour l'Environnement
- Fondation de la mer
- One Planet Asset Managers Statement on Climate-Related Finance Disclosures

Initiatives Sociales

- Social Bonds Principles
- Platform Living Wage Financials
- PRI Human Rights Engagement
- Clinical Trials Transparency
- Access to Medicine Index
- Access to Nutrition Index
- RAFI - Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative
- Tobacco-Free Finance Pledge
- The 30% Club France Investor Group

Initiatives Gouvernance

- ICGN - International Corporate Governance network

Source: Amundi

Une participation active aux instances de place

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de l'Association Française de Gestion financière (AFG), de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), de SIF européens (France, Espagne, Italie, Suède), des SIF canadiens, japonais et australien, de l'association française Entreprises pour l'Environnement, du Finance Lab du Ministère français de l'écologie et de l'inclusion, du One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager, du Plateform Living Wage Financials (PLW). Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

De plus, Amundi soutient la Chaire académique "Finance durable et Investissement Responsable", créée en 2007, parrainée par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse.

En 2020, Amundi a participé au lancement du groupe d'investisseurs Club France 30 %.

Cette initiative vise à promouvoir une meilleure mixité à tous les niveaux de la hiérarchie des entreprises et appelle notamment les grandes capitalisations françaises (SBF 120) à établir un plan d'action pour avoir au moins 30% de femmes dans les équipes de direction d'ici 2025.

Soutien à l'essor d'un think tank : le Comité Médicis

Amundi fait partie du Comité Médicis, groupe de travail dédié à la finance responsable créé par Amundi. Cette réflexion vise à aborder les grandes questions sociales actuelles en termes de relation avec la finance, avec deux objectifs :

- 1) Préciser comment Amundi peut mettre en œuvre son quatrième pilier et notamment définir sa politique d'investissement responsable (étudier les critères ESG à prendre en compte et leur évolution possible ou probable en matière de débats publics et de problématiques émergentes).
- 2) Contribuer au débat public, en permettant à Amundi d'assumer pleinement son rôle social et d'être un type différent de société financière, en raison de sa compréhension et de ses perspectives uniques sur le monde qui l'entoure.

Le Comité Médicis, présidé par la Directrice Générale d'Amundi, rassemble des personnalités reconnues de différentes nationalités et origines : Économistes, philosophes, scientifiques, sociologues, chefs d'entreprise, représentants des non-profits, etc.

Leurs missions consistent à :

- Étudier, d'un point de vue multidisciplinaire, les grandes questions économiques, sociales et environnementales auxquelles nos sociétés et nos économies sont confrontées.
- En cherchant comment les transformer en une politique financière responsable.
- Création de recommandations pratiques pour les financiers et les entreprises.
- Encourager la promotion de ses travaux.

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2021, l'encours total des actifs Investissement Responsable du groupe Amundi s'élevait à 847 milliards d'euros.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2021, le pourcentage des actifs Investissement Responsable s'élevait à 42%.

2.10 Donnez la liste des fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

Nos fonds Investissement Responsable ouvert au public sont disponibles sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant : https://www.amundi.fr/fr_part/Nos-fonds/Notre-selection

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Les fonds de la gamme ESG Fixed Income d'Amundi ont pour objectif général de répliquer la performance de leur indice de référence Bloomberg Barclays MSCI Sustainability et de minimiser l'écart de suivi entre la valeur liquidative du fonds et la performance de l'Indice. Les fonds visent à atteindre un niveau d'écart de suivi du fonds et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.

Les objectifs ESG poursuivis par les indices Bloomberg Barclays MSCI Sustainability Indexes sont les suivants :

- Objectif " E " : les indices visent à obtenir une réduction de l'intensité carbone globale par rapport à l'indice parent, principalement via des exclusions environnementales strictes : sociétés impliquées dans l'extraction ou l'exploitation de charbon thermique, sociétés impliquées dans l'exploitation du gaz et du pétrole non-conventionnels (schiste par ex), sociétés disposant de réserves d'énergies fossiles
- Objectif " DH " : les indices visent à obtenir une exposition inférieure à celle de l'indice parent sur les sociétés n'étant pas en conformité avec les conventions internationales, notamment en termes de Droits de l'Homme. Cela se fait via des exclusions sur la base de l'analyse de l'alignement des sociétés de l'indice parent sur ces normes
- Objectifs " ESG " généraux : en complément des exclusions mentionnées ci-dessus, les indices visent à augmenter l'exposition, par rapport à l'indice parent, aux sociétés ayant les meilleures pratiques ESG dans leur secteur, sur la base de la notation ESG de MSCI (sélection " best-in-class "). Les émetteurs doivent avoir une notation ESG de BBB ou supérieure

En conformité avec le label ISR, la combinaison des exclusions ESG et de la sélection ESG sur la base du rating, vise à réduire l'univers parent d'au moins 20% en nombre d'émetteurs à chaque date de rebalancement. La section 4.1 illustre comment chacune des étapes de la méthodologie conduit à cette sélectivité d'au moins 20%. Les indicateurs E et DH plus spécifiquement suivis, au sens du label ISR, sont indiqués en section 6 de ce Code de Transparence.

Pour plus de détails, consulter les sections 3.5 (détail des indicateurs ESG) et 4.1 (construction de portefeuille).

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Les véhicules d'investissement de type indiciel reproduisent la performance de leurs indices de référence qui sont calculés par un fournisseur d'indice à partir d'une sélection de valeurs effectuée par un fournisseur de données ESG.

Pour ce fonds, la sélection de valeurs et le calcul de l'indice référentiel sont effectués par Bloomberg, sur la base d'indicateurs ESG fournis par MSCI.

Afin d'effectuer des reportings et contrôles adaptés, Amundi dispose d'abonnements notamment aux fournisseurs ESG Trucost, MSCI et Refinitiv.

Pour plus d'informations sur la composition de l'indice, ses règles de fonctionnement et l'évaluation ESG, veuillez les sections 3 et 4 de ce Code de Transparence.

3.3 Quels principes et critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les indices qui sont répliqués par ces véhicules d'investissement sont conçus afin de représenter la performance des entreprises qui ont un profil ESG robuste.

Les principaux critères d'analyse ESG trans-sectoriels couverts dans les fonds présents dans ce code de transparence sont entre autres :

- En matière de gouvernance, la structure du conseil d'administration/de surveillance, l'indépendance des comités, les pratiques et la politique de rémunération, la relation avec les actionnaires, le fonctionnement des instances et des mesures d'audit et de contrôle d'interne, la transparence des informations financières ...
- Par rapport aux enjeux sociaux, le développement du capital humain (formation, qualité et gestion de la force de travail, santé & sécurité), la qualité et sûreté du produit/service vendu, les pratiques vis-à-vis des fournisseurs/sous-traitants, les opportunités sociales en lien avec le secteur de l'entreprise (accès aux soins, à une nutrition saine) ...
- En matière d'environnement, la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes ...

Exclusion sectorielle et/ou normative :

Une exclusion « socle » est appliquée de manière systématique aux actifs de ces portefeuilles, celle-ci comprend l'exclusion des sociétés actives dans les armements controversés. De plus, ces fonds d'obligations d'entreprises appliquent des exclusions sectorielles généralistes (ex : Alcool, Tabac, Jeux, ...), environnementales (charbon thermique, réserves fossiles) et normatives (non-conformité avec les normes internationales), qui permettent d'atteindre les objectifs ESG définis en 3.1.

Etude et suivi des controverses :

Les services d'alertes sur les controverses sont basés sur la veille de multiples sources (médias, ONG, syndicats, etc.) afin d'identifier d'éventuelles pratiques ESG contestables fondées sur les grands principes fondamentaux tels que le Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que d'autres conventions et normes internationales (OIT, UN Human Rights, ISO 26000, Equator Principles ...).

L'analyse de l'ensemble de ces éléments conduit aux indicateurs décrits en section 3.5.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Des exclusions strictes liées à des considérations environnementales s'appliquent, car certaines activités sont incompatibles avec les objectifs de limitation du réchauffement planétaire, notamment :

- Extraction et exploitation du charbon thermique
- Extraction et exploitation du gaz et pétrole non-conventionnels
- Réserves d'énergie fossiles

Les fonds appliquent également une approche globale en termes de sélection ESG. Celle-ci comprend un volet intégrant les enjeux du changement climatique (note E de la note ESG). Les principaux critères analysés dans cette note E sont:

- En matière d'environnement, sont étudiés la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes...

Ces enjeux permettent en partie d'évaluer la prise en compte du domaine environnement par chacune des entreprises, ce qui aura ensuite un impact sur la sélection des valeurs (impact sur le score ESG global).

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

La méthodologie d'indices des fonds couverts par ce Code de Transparence se base sur :

- Des exclusions sectorielles et/ou normatives.
- Des exclusions sur la base de controverses particulièrement graves, liées par exemple au respect des Droits de l'Homme, et évaluées par les Controversy Scores.
- Des exclusions sur la base des ratings MSCI ESG.
- Si nécessaire, une sélection sur la base d'un score combinant scores MSCI ESG et Controversy Scores.

L'évaluation et l'échelle de chaque indicateur sont détaillées ci-dessous :

- (i) Exclusions sectorielles et/ou normatives

MSCI évalue le degré de participation des sociétés de l'univers à des activités controversées, telles que la production et la vente d'alcool ou de tabac, la production d'armes non-conventionnelles, ou l'extraction de charbon thermique. Pour ce faire, la recherche de MSCI se base sur des informations publiques telles que les rapports annuels et d'autres sources (presse, ONGs etc...). Le chiffre d'affaires absolu ainsi que le pourcentage du chiffre d'affaires lié à ces activités sont évalués par MSCI.

Les exclusions sont faites sur la base de ce pourcentage du CA ou du montant du CA lui-même. Les seuils d'exclusion dépendent des activités visées, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

BISR Screen	New Definition
Alcohol	<ul style="list-style-type: none"> All companies deriving 5% or more revenue from the production of alcohol related products All companies deriving 15% or more aggregate revenue from the production, distribution, retail and supply of alcohol-related products
Tobacco	<ul style="list-style-type: none"> All companies classified as a "Producer" All companies deriving 5% or more aggregate revenue from the production, distribution, retail, supply and licensing of tobacco-related products
Gambling	<ul style="list-style-type: none"> All companies deriving 5% or more revenue from ownership of operation of gambling-related business activities All companies deriving 15% or more aggregate revenue from gambling related business activities
GMO	<ul style="list-style-type: none"> All companies deriving 5% or more revenue from activities like genetically modifying plants, such as seeds and crops, and other organisms intended for agricultural use or human consumption
Adult Entertainment	<ul style="list-style-type: none"> All companies deriving 5% or more revenue from the production of adult entertainment materials All companies deriving 15% or more aggregate revenue from the production, distribution and retail of adult entertainment materials

BISR Screen	New Definition
Nuclear Weapons	<ul style="list-style-type: none"> Excludes all issuers classified as involved in manufacturing of nuclear weapons, nuclear weapons components, manufacturing or assembly of nuclear weapons delivery platforms, or components of nuclear-exclusive delivery platforms
Conventional Weapons	<ul style="list-style-type: none"> All companies deriving 5% or more revenue from the production of conventional weapons and components All companies deriving 15% or more aggregate revenue from weapons systems, components, and support systems and services
Controversial Weapons	<ul style="list-style-type: none"> All companies with any tie to Controversial Weapons (cluster munitions, landmines, depleted uranium weapons, biological/chemical weapons, blinding lasers, non-detectable fragments and incendiary weapons)
Civilian Firearms	<ul style="list-style-type: none"> All companies classified as "Producer" of firearms and small arms ammunitions for civilian markets. It does not include companies that cater to the military, government, and law enforcement markets All companies deriving 5% or more aggregate revenue from the production and distribution (wholesale or retail) of firearms or small arms ammunition intended for civilian use
Nuclear Power	<ul style="list-style-type: none"> All companies generating 5% or more of their total electricity from nuclear power in a given year All companies that have 5% or more of installed capacity attributed to nuclear sources in a given fiscal year All companies deriving 15% or more aggregate revenue from nuclear power activities

(ii) MSCI Controversy Scores

Sur la base d'informations publiques (rapports annuels par exemple) et d'autres sources (presse, ONGs etc...), MSCI détermine si les sociétés sont sujettes à des controverses et évalue la sévérité de chacune d'entre elles. Les controverses peuvent se situer dans chacun des piliers ESG élargis :

MSCI ESG Controversies Coverage - Stakeholder 'Pillars' and 'Indicators'

Environment	Human rights & community	Labor rights & supply chain	Customers	Governance
<ul style="list-style-type: none"> • Biodiversity & land use • Toxic emissions & waste • Energy & climate change • Water stress • Operational waste (Non-hazardous) • Supply chain management • Other 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact on local communities • Human rights concerns • Civil liberties • Other 	<ul style="list-style-type: none"> • Labor management relations • Health & safety • Collective bargaining & unions • Discrimination & workforce diversity • Child labor • Supply chain labor standards • Other 	<ul style="list-style-type: none"> • Product safety & quality • Anticompetitive practices • Customer relations • Privacy & data security • Marketing & advertising • Other 	<ul style="list-style-type: none"> • Bribery & fraud • Governance structures • Controversial investments • Other

Source : MSCI

Il en résulte une évaluation sur une échelle de 0 à 10 (0 = controverses sévères), qui est la base sur laquelle les exclusions sont effectuées. Pour plus de détail sur les controverses, veuillez-vous référer à la section 3.6 de ce Code de Transparence

(iii) MSCI ESG Scores & ESG Ratings

La méthodologie d'évaluation ESG de MSCI (fournisseur d'indice et de recherche ESG) peut se décrire en synthèse comme ci-dessous.

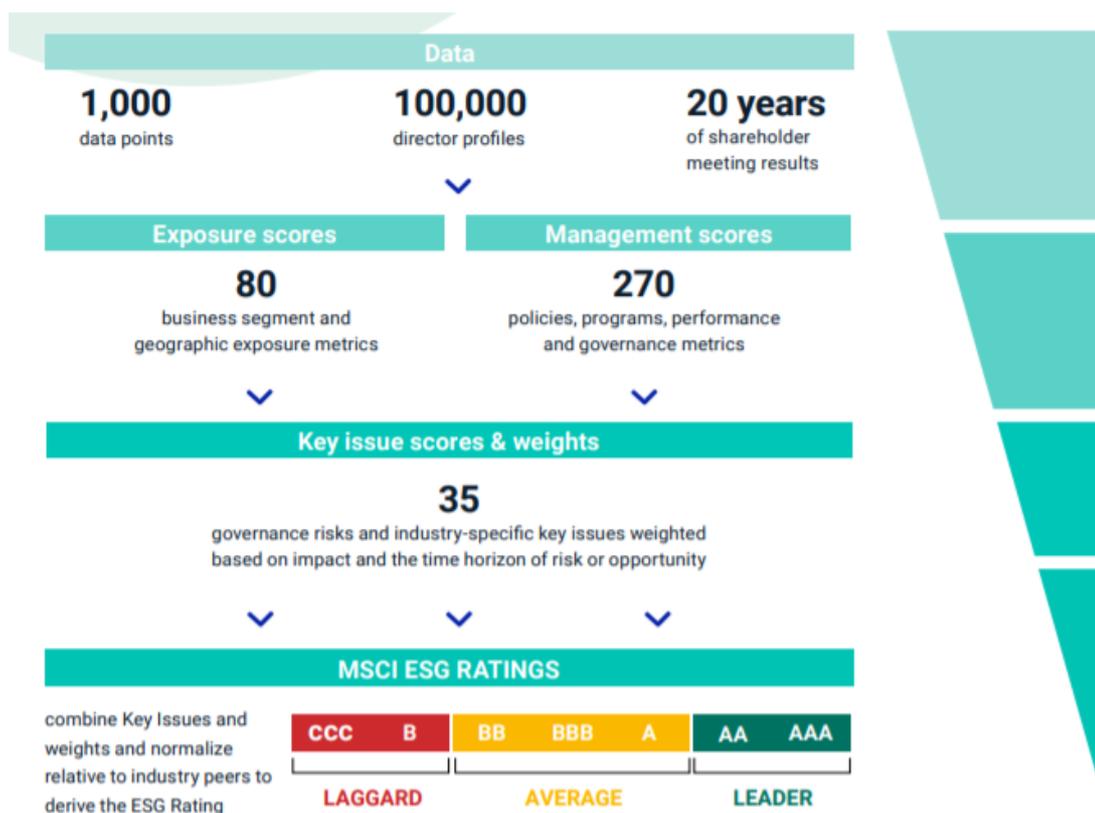
MSCI fournit aux investisseurs une base d'analyse des sociétés cotées et non-cotées, au vu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le score et le rating calculés par MSCI reflètent une appréciation globale des risques ESG matériels pour la société évaluée, et les moyens mis en œuvre pour leur mitigation. Ces enjeux-clés (« key issue ») peuvent être différents d'une société à l'autre, selon son secteur d'activité. A titre d'illustration :

- La dimension « Environnement » présente le plus d'enjeux pour le secteur « Utilities »,
- La dimension « Sociétale » présente le plus d'enjeux pour le secteur « Pharmaceutiques »,
- La dimension « Gouvernance » présente le plus d'enjeux pour le secteur « Real Estate »

Au total, 37 enjeux-clés sont identifiés par MSCI. Seuls 5 à 8 enjeux-clés sont notés et pondérés par société, les enjeux-clés étant sélectionnés selon son secteur d'activité.

L'exposition de la société à chaque enjeu-clé (« Exposure scores »), ainsi que la gestion de ces risques par la direction de la société (« Management Scores »), est appréciée via une analyse qui repose sur l'analyse de multiples sous-critères. Elle aboutit à une notation de 0 à 10.

La somme pondérée des scores des enjeux-clés amène à un score ESG global, qui est normalisé par secteur sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure notation (« best-in-class »).



source : MSCI ESG rating methodology

Enfin, ce score est converti en rating de CCC à AAA, selon l'échelle suivante.

Leader/Laggard	Letter Score	Numerical Score
	AAA	8.571-10.000
Leader	AA	7.143-8.570
	A	5.714-7.142
Average	BBB	4.286-5.713
	BB	2.857-4.285
Laggard	B	1.429-2.856
	CCC	0.000-1.428

source : MSCI ESG rating methodology

Le détail sur la méthodologie ESG rating de MSCI est disponible au [lien suivant](#).

Les détails sur les méthodologies des différents indices sont disponibles sur au [lien suivant](#).

3.6 A quelle fréquence est mise à jour l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

(i) Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs

Fonds	Indice répliqué	Rebalancement	Révision de la notation ESG
ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond (DR) UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI EUR Corporate Liquid SRI Sustainable Index	Mensuel	Annuelle *
ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond Ex Financials (DR) UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI EUR Corporate Liquid ex Financial SRI Sustainable Index	Mensuel	Annuelle *
ETF Lyxor ESG USD Corporate Bond (DR) UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI USD Corporate Liquid SRI Sustainable Index	Mensuel	Annuelle *
ETF Lyxor ESG Euro High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate High Yield SRI Sustainable Index	Mensuel	Annuelle *
ETF Lyxor ESG USD High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI US Corporate High Yield SRI Sustainable Index	Mensuel	Annuelle *
ETF Lyxor € Floating Rate Note UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI EUR Corporate Liquid FRN 0-7 Year SRI Sustainable	Trimestre	Annuelle *
ETF Lyxor \$ Floating Rate Note UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI USD Corporate Liquid FRN 0-5 Year SRI Sustainable Index	Mensuel	Annuelle *
ETF Lyxor Global High Yield Sustainable Exposure UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI Global Corporate High Yield SRI Sustainable	Mensuel	Annuelle *

Source : Bloomberg

* Si les ratings ESG sont réévalués annuellement, les scores de controverses sont susceptibles d'évoluer selon l'actualité des sociétés. En cas de controverse très sévère avérée (notation 0), l'émetteur sera sorti à la prochaine date de rebalancement mensuel..

(ii) Etude et suivi des controverses :

Comme indiqué en section 3.5, des exclusions sectorielles (ex : Alcool, Tabac, Jeux, Nucléaire...) et normatives (des entreprises impliquées dans une controverse ESG majeure) ESG sont appliquées pour les fonds présentés dans ce code de transparence.

LYXOR utilise en outre les services de MSCI afin de fournir des évaluations sur les possibles controverses liées aux opérations, produits et services des entreprises ayant un impact E, S, G négatif.

Le cadre d'évaluation utilisé est conçu pour être conforme aux normes internationales représentées par la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette analyse permet de fournir un score sur la controverse (comme présenté ci-dessous), permettant d'évaluer sa gravité. Une surveillance par les équipes de MSCI est réalisée sur de nombreuses sources que ce soit des entreprises, des gouvernements, des médias et des ONG afin de découvrir de nouvelles controverses et de les mettre à jour.

SCORE	SEVERITY	TYPE	STATUS
0	Very Severe	Non-Structural	Concluded
	Very Severe	Non-Structural	Ongoing
	Very Severe	Structural	Concluded
	Very Severe	Structural	Ongoing
1	Severe	Structural	Ongoing
2	Severe	Structural	Concluded
	Severe	Non-Structural	Ongoing
3	Severe	Non-Structural	Concluded
4	Moderate	Structural	Ongoing
5	Moderate	Structural	Concluded
	Moderate	Non-Structural	Ongoing
6	Moderate	Non-Structural	Concluded
7	Minor	Structural	Ongoing
8	Minor	Structural	Concluded
	Minor	Non-Structural	Ongoing
9	Minor	Non-Structural	Concluded
10	None	NA	NA

Source : MSCI

4. Processus de gestion

4.1 Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

Les véhicules d'investissement de type ETF reproduisent la performance de leurs indices de référence qui sont calculés par Bloomberg Barclays et MSCI.

L'ensemble des indicateurs ESG décrits en 3.5 participent à la méthodologie de construction de la composition finale de chaque indice couvert par ce Code de Transparence.

La méthodologie générale peut être décrite par le graphique en page suivante :

Etape 0 :

- L'univers de départ (« Parent Index ») reflète la spécificité de chaque fonds couvert par ce code :

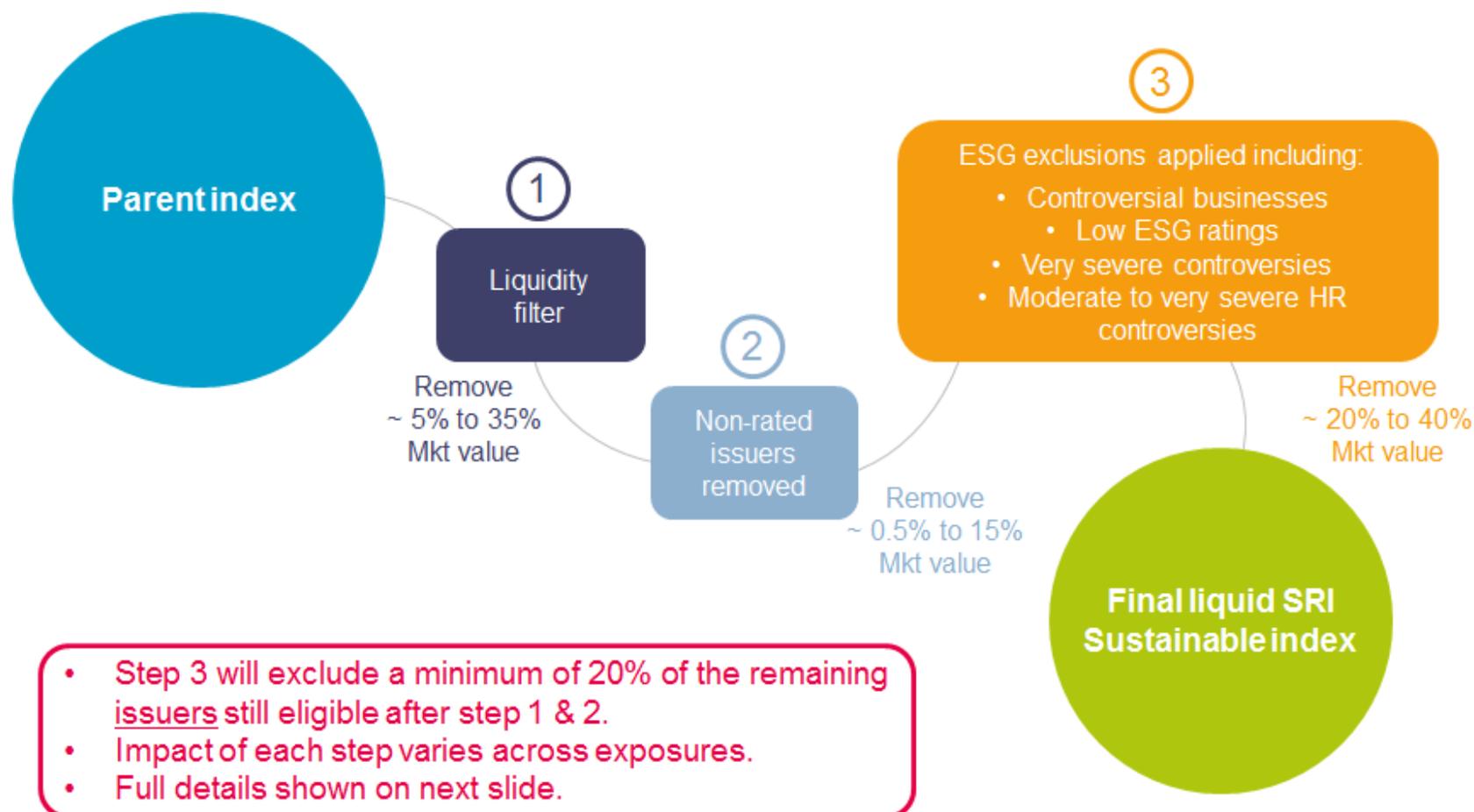
Fonds	Indice répliqué	Univers de référence		
		Secteurs	Devises des obligations	Segment
ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond (DR) UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI EUR Corporate Liquid SRI Sustainable Index	Tous secteurs	EUR	Obligations Investment Grade
ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond Ex Financials (DR) UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI EUR Corporate Liquid ex Financial SRI Sustainable Index	Tous secteurs sauf Financières	EUR	Obligations Investment Grade
ETF Lyxor ESG USD Corporate Bond (DR) UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI USD Corporate Liquid SRI Sustainable Index	Tous secteurs	USD	Obligations Investment Grade
ETF Lyxor ESG Euro High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate High Yield SRI Sustainable Index	Tous secteurs	EUR	Obligations High Yield
ETF Lyxor ESG USD High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI US Corporate High Yield SRI Sustainable Index	Tous secteurs	USD	Obligations High Yield
Lyxor Euro Floating Rate Note UCITS ETF - Acc	Bloomberg Barclays MSCI EUR Corporate Liquid FRN0-7Year SRI Sustainable	Tous secteurs	EUR	Floating Rate Notes
ETF Lyxor \$ Floating Rate Note UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI USD Corporate Liquid FRN 0-5 Year SRI Sustainable Index	Tous secteurs	USD	Floating Rate Notes
ETF Lyxor Global High Yield Sustainable Exposure UCITS ETF	Bloomberg Barclays MSCI Global Corporate High Yield SRI Sustainable Index	Tous secteurs	Multiplés (EM&DM)	Obligations High Yield

Etape 1 :

- Des conditions de taille minimale des souches des obligations sont appliquées, afin de garantir la liquidité du portefeuille final

The SRI Sustainable methodology

From Parent index to the ESG Benchmark: the key steps



Étape 2 :

- Les émetteurs non-notés par MSCI sont exclus
- A l'issue de cette étape, l'univers constitué s'appelle « univers éligible »

Étape 3 : Sur la base de l'univers éligible :

- Application des exclusions sectorielles et/ou normatives décrites en 3.5 (i)
- Exclusion des entreprises impliquées dans une controverse ESG majeure (basée sur le score MSCI ESG Controverse) :
 - o Exclusion des émetteurs ayant un score "rouge" (inférieur à 1) au MSCI ESG Impact Monitor, qui mesure l'implication d'un émetteur dans les grandes controverses ESG et la mesure dans laquelle il adhère aux normes et principes internationaux. Cf. 3.5(ii)
 - o Exclusion des émetteurs impliqués dans des controverses « moderate » à « very severe » (score inférieur ou égal à 6) sur le plan des controverses liées aux Droits de l'Homme (en lien avec l'indicateur d'impact DH décrit en 3.1.)
- Les émetteurs sont sélectionnés en fonction de leurs notations ESG : L'indice comprend les émetteurs dont la notation MSCI ESG est égale ou supérieure à BBB
- Si, à l'issue de cette étape, 20% des émetteurs n'ont pas été exclus par rapport à l'univers éligible, les émetteurs restants sont classés selon un score composite MSCI ESG Score et MSCI Controversy Score. Les émetteurs avec les moins bons scores sont exclus progressivement afin d'atteindre les 20% de réduction nécessaires

Les émetteurs et émissions restantes sont ensuite pondérées selon leur taille respective, afin d'obtenir la composition finale de chaque indice.

La page suivante illustre l'impact de chaque étape ESG sur la sélectivité de 20% minimum imposée par le label ISR (au rebalancement du mois de mars 2021).

Les fonds couverts par ce code reproduisent ensuite la composition et la performance de leurs indices de référence, selon les modalités décrites en section 5.1.

mai-22	I34980	I34998	I35003	I35259	I35279
# issuers	Bloomberg Barclays MSCI EUR Corporate Liquid Sustainable Index	Bloomberg Barclays MSCI EUR Corporate Liquid ex Financial SRI Sustainable Index	Bloomberg Barclays MSCI USD Corporate Liquid SRI Sustainable Index	Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate High Yield SRI Sustainable	Bloomberg Barclays MSCI US Corporate High Yield SRI Sustainable
Initial universe	472	303	339	329	895
Liquidity and no-ESG rating filter	435	286	332	208	631
80% threshold	348	228	265	166	504
ESG exclusions and min BBB filter	350	210	231	144	325
# bonds	2 245	1 150	1 739	339	746
Additional best-in-class triggered?	YES	NO	NO	NO	NO
Additional best-in-class selection	348	210	231	144	325
Selectivity	20,0%	26,6%	30,4%	30,8%	48,5%
Check ISR selectivity	OK	OK	OK	OK	OK
MSCI ESG coverage % (SRI index)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Check ISR coverage	OK	OK	OK	OK	OK

mai-22	Not labelled for now			
	I34979	I34981	I35333	I35493
# issuers	Bloomberg Barclays MSCI USD Corporate Liquid FRN 0-5 Year SRI Sustainable Index	Bloomberg Barclays MSCI EUR Corporate Liquid FRN 0-7 Year SRI Sustainable Index	Bloomberg Barclays MSCI Global Corporate High Yield SRI Sustainable	Bloomberg Barclays MSCI GBP Corporate SRI Sustainable Maturity Neutral
Initial universe	57	49	1 171	330
Liquidity and no-ESG rating filter	57	47	795	279
80% threshold	45	37	636	223
ESG exclusions and min BBB filter	45	43	445	232
# bonds	174	68	1 110	655
Additional best-in-class triggered?	NO	YES	NO	YES
Additional best-in-class selection	45	37	445	222
Selectivity	21,1%	21,3%	44,0%	20,4%
Check ISR selectivity	OK	OK	OK	OK
MSCI ESG coverage % (SRI index)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Check ISR coverage	OK	OK	OK	OK

Source : Amundi, sur données MSCI

4.2 Comment le changement climatique est-il pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Pour les véhicules d'investissement de ce Code, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte :

- Au travers d'exclusions des activités à fort impact environnemental détaillées en 3.5,
- Via la note environnementale des émetteurs (note E du rating ESG). La stratégie de sélection ESG est basée sur la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG. Cela permet d'intégrer les enjeux ESG (dont ceux relatifs au changement climatique) dans la sélection des actifs d'un portefeuille, en favorisant la bonne gestion des entreprises financées ou l'amélioration de cette gestion ESG par celles-ci.
- Via le contrôle explicite de la réduction de l'intensité carbone par rapport à l'univers parent

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

En matière d'évaluation des risques ESG, tous les émetteurs de ces fonds font l'objet d'une analyse ESG (cf. étape 2 du processus décrit en 4.1).

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion va-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Les émetteurs des obligations auxquelles les Fonds de ce Code sont exposés, reçoivent une notation approfondie de leur management des risques ESG au moins une fois par année. La méthodologie de rating ESG MSCI n'a pas été modifiée.

La méthodologie a également évolué en septembre 2021, notamment afin d'étendre les exclusions environnementales déjà pratiquées dans les indices auparavant (réserves d'énergies fossiles & charbon thermique en particulier), et d'aligner les critères des exclusions sectorielles avec la méthodologie générale de MSCI.

Afin de se conformer aux préconisations du 1er fascicule du Guide d'interprétation du référentiel du label ISR (question 16.c), un élargissement des exclusions a été implémentée sur le rebalancing de fin mai 2022.

En effet, Lyxor avait initialement sélectionné comme indicateur d'impact HR le poids des émetteurs sujets à des controverses classées " very_severe " par MSCI sur le plan des Droits de l'Homme. Or, pour certains des fonds de la gamme, il arrivait qu'aucune controverse " very_severe " ne soit présente dans l'indice-parent. Ainsi, aucune controverse n'étant non-plus présente dans l'indice ESG répliqué par les fonds Lyxor, il n'était pas possible d'obtenir une amélioration stricte de cet indicateur d'impact ESG.

Afin de régler ce problème, la méthodologie des indices inclue désormais l'exclusion des émetteurs sujets à controverse " very severe ", " severe " et " moderate ", afin de garantir l'amélioration stricte de l'indice ESG vs indice parent.

Enfin, les Fonds ETF Lyxor Euro Floating Rate Note UCITS ETF, ETF Lyxor \$ Floating Rate Note UCITS ETF et ETF Lyxor Global High Yield Sustainable Exposure UCITS ETF utilisent la réplification synthétique et n'ont pas demandé l'éligibilité au label ISR.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les Fonds n'investiront pas dans des organismes non cotés.

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les différents ETFs du présent code de transparence ne concluront pas de transactions de prêt et d'emprunt, de titres, de prises en pension, de mises en pension, ni de transactions de vente-rachat de titres

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les Fonds suivants:

- ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond (DR) UCITS ETF
- ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond Ex Financials (DR) UCITS ETF
- ETF Lyxor ESG USD Corporate Bond (DR) UCITS ETF
- ETF Lyxor ESG Euro High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF
- ETF Lyxor ESG USD High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF

sont à réplique physique et n'utiliseront pas de produits dérivés.

Les Fonds :

- ETF Lyxor Euro Floating Rate Note UCITS ETF
- ETF Lyxor \$ Floating Rate Note UCITS ETF et
- ETF Lyxor Global High Yield Sustainable Exposure UCITS ETF

font appel à la réplique synthétique (swap de performance), tel que décrit dans cette [FAQ](#).

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Non.

5. Contrôle ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

(i) Contrôles au niveau des indices

Les fonds visés par ce Code de Transparence sont des ETFs, ceux-ci répliquant chacun un indice développé par un fournisseur d'indice, i.e. Bloomberg Barclays.

Le fournisseur d'indice et de données ESG (Bloomberg et MSCI respectivement) s'assurent de la bonne application de la méthodologie d'indice, tel que décrite en 4.1 (règles de construction, stratégie d'intégration ESG...). Ils vérifient a posteriori que la composition finale de l'indice est conforme aux contraintes ESG, en particulier la réduction de 20% de l'univers final par rapport à l'univers éligible.

Bloomberg et MSCI sont des entités régulées selon la directive European Union Benchmark Regulation (EU BMR). A ce titre, elles doivent s'assurer de la qualité de la prestation de calcul grâce à un dispositif de contrôle adapté.

D'autre part, Amundi s'assure de la bonne application de la stratégie ESG à chaque rebalancement, à savoir la sélectivité de 20% minimum et l'amélioration des indicateurs d'impact de l'indice par rapport à son univers de référence.

(ii) Contrôles au niveau des fonds

a. Fonds utilisant la réplification physique

Comme indiqué dans les documents réglementaires, les fonds :

- ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond (DR) UCITS ETF
- ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond Ex Financials (DR) UCITS ETF
- ETF Lyxor ESG USD Corporate Bond (DR) UCITS ETF
- ETF Lyxor ESG Euro High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF
- ETF Lyxor ESG USD High Yield Corporate Bond (DR) UCITS ETF

utilisent la réplification physique afin d'assurer le suivi de leur indice de référence. Cette méthode consiste à investir directement dans toutes ou parties des composantes de l'indice. Lorsque LYXOR estime que la réplification totale n'est pas possible ou pas efficiente, LYXOR applique une méthode de réplification par échantillonnage, qui consiste à investir dans un sous-ensemble de l'indice (au niveau émetteurs), tout en réduisant la tracking-error anticipée en reproduisant les principales caractéristiques de l'indice (ex duration, yield, secteurs). Les fonds du présent Code de Transparence utilisent la réplification par échantillonnage.

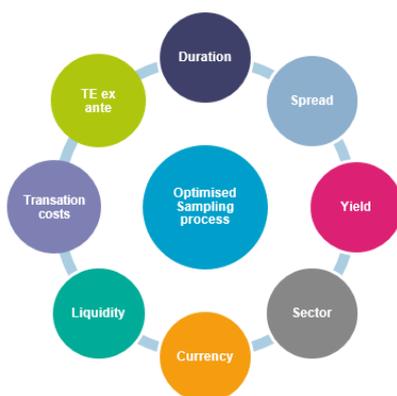
L'exemple ci-dessous montre le portefeuille du fonds ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond (DR) UCITS ETF relativement à son indice Bloomberg Barclays MSCI EUR Corporate Liquid SRI Sustainable Index :

Direct replication in Fixed Income

Basic concepts of sampling replication

Sampling means:

1. Selecting a sub-set of the index
2. Matching the relevant index risk characteristics (spread, duration, yield, sector, etc)
3. In order to intend to deliver the same performance
4. While minimising tracking error and transaction costs



Lyxor ESG EUR Corporate UCITS ETF example

Ex ante tracking error		0.02%
Key metrics	Index	Fund
Qty Securities	2080	1781
Qty Issuers	331	319
Modified Duration	5.21	5.22
Yield (%)	0.19	0.20
Spread (bp)	58	58
Sector weight	Index	Fund
Banking	36.0%	35.8%
Consumer Non-Cyclical	11.4%	11.6%
Communications	8.7%	8.9%
Consumer Cyclical	7.0%	7.1%
Insurance	5.9%	6.0%
Energy	5.8%	5.6%
Capital Goods	5.2%	5.0%
Consumer Cyclical	7.0%	7.1%
Insurance	5.9%	6.0%
Energy	5.8%	5.6%
Capital Goods	5.2%	5.0%
Technology	4.4%	4.2%
Transportation	3.6%	3.9%
REITs	2.8%	2.8%

L'équipe LYXOR RISK s'assure de la cohérence entre l'indice reçu via le fournisseur d'indice et les investissements réellement réalisés par l'équipe de Gestion, en réalisant un contrôle notamment de la Tracking Error, des poids du fonds relativement à son indice et en s'assurant que les émetteurs des positions des fonds font bien partie de la composition de l'indice répliqué.

Il est important de noter que ces fonds investissant dans un sous-ensemble de l'indice, la sélectivité ESG vis-à-vis du label ISR est respectée de fait à chaque date de rebalancement.

b. Fonds utilisant la réplification synthétique

Les Fonds :

- ETF Lyxor Euro Floating Rate Note UCITS ETF
- ETF Lyxor \$ Floating Rate Note UCITS ETF et
- Lyxor Global High Yield Sustainable Exposure UCITS ETF

font appel à la réplification synthétique (swap de performance), tel que décrit dans cette [FAQ](#).

AMUNDI a mis en place un ensemble de règles d'investissement rigoureuses en accord avec les principes-clés suivants :

- Cohérence entre les titres éligibles et la nature de l'indice.
- Les instruments les plus liquides disponibles (les critères de liquidité de AMUNDI permettent de s'assurer que l'actif est au moins aussi liquide, voire supérieur à celui de l'indice). Les actions doivent appartenir aux principaux indices et maintenir un volume de négociation moyen et une capitalisation boursière minimaux.

- Conformité aux règles de diversification des OPCVM en termes de construction de portefeuille. 5/10/20/40 règles de diversification sur actions et obligations hors souverains OCDE.
- Niveau de risque de contrepartie cible de 0 %, réinitialisation quotidienne respectant la réglementation EMIR.
- Respect de toute contrainte supplémentaire mentionnée dans le prospectus du fonds : Éligibilité au PEA, classification GITA et ratio de fonds propres, etc...
- Les titres soumis aux sanctions de l'ONU, de l'UE ou de l'OFAC sont exclus.
- Règles d'exclusion sur les obligations et actions émises par les contreparties des swaps d'ETF, sauf si elles appartiennent à l'indice sous-jacent.
- Les titres sont détenus en pleine propriété par l'ETF, sur des comptes dédiés dans les livres du dépositaire. Pas de prêt de titres.
- Ces directives sont vérifiées quotidiennement par l'équipe de gestion du fonds avant de valider la composition du panier de titres.
- Des contrôles post-trade de deuxième et troisième niveaux sont également effectués quotidiennement par l'équipe de gestion du FCP et le département AMUNDI Risk.
- Enfin, le Dépositaire du fonds effectue également des contrôles réguliers des contraintes réglementaires et statutaires.

Via la réplique synthétique, le fonds est exposé à la performance de l'indice qui intègre les règles ESG. Il n'y a pas de contrôle ESG supplémentaire sur la composition du panier de substitution. Pour rappel, ces fonds ne sont pas éligibles au label ISR.

(iii) Contrôles au niveau de la politique de vote

Il est rappelé qu'étant donné la classe d'actifs des fonds concernés par ce Code de Transparence, il n'est pas possible de voter aux Assemblées Générales des émetteurs.

La bonne application de la politique de vote Amundi fait l'objet de contrôles par l'équipe RISK d'Amundi, sur base annuelle.

6. Mesure d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Une factsheet est produite sur base mensuelle, et compare le fonds à son univers d'investissement sur plusieurs métriques ESG.

La notation ESG mesure la capacité des émetteurs sous-jacents à gérer les risques et opportunités clés liées aux facteurs E, S et G relatifs à leur secteur. Amundi réalise une notation ESG pour l'ensemble de ses véhicules lorsque la transparence de ces derniers le permet. Les rapports incluent une notation ESG du véhicule d'investissement en combinant la note des divers sous-jacents (que ce soit des entreprises ou des actifs souverains) et leur poids dans le portefeuille. La granularité de la notation est donnée pour chacun des piliers E, S et G ainsi qu'au niveau des sous thèmes (cf. exemple générique ci-dessous).

Note	Portefeuille	Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate (Parent)
Note	AA	A
ESG ajustée du Secteur	7.6	7.1
ESG Note Absolue	5.8	5.6
Environnement	7.2	6.9
Social	5.2	5.2
Gouvernance	5.7	5.4

Exemple au 31/05/2022 pour le fonds ETF Lyxor ESG Euro Corporate Bond (DR) UCITS ETF

Source : Amundi, sur base des données MSCI

6.2 Le cas échéant, quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Conformément au cahier des charges du label ISR, chaque fonds doit être évalué selon plusieurs critères, un critère au moins devant être choisi parmi chacune des catégories :

- Performance Environnementale ;
- Performance Sociale ;
- Performance en matière de Gouvernance ;
- Performance en matière de Droits de l'Homme.

a. Indicateurs sélectionnés

Pour les fonds couverts par ce Code de Transparence, LYXOR a fait le choix de sélectionner les indicateurs suivants (les indicateurs d'impact suivis au sens du label ISR sont indiqués) :

- *Performance Environnementale*
 - Empreinte carbone du Portefeuille (**Indicateur d'impact « E » au sens du label ISR**):
 - Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises en portefeuille (tCO2e Million de chiffre d'affaires)
 - Les émissions sont basées sur les scopes 1 et 2 définies par le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol):
 - Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
 - Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité
 - Score de transition:
 - Cet indicateur vise à identifier les leaders potentiels et les retardataires en mesurant les entreprises de façon holistique au niveau de leurs exposition et gestion des risques et des opportunités liées à la transition à faibles émissions de carbone
- *Performance en matière de Gouvernance*
 - Pourcentage d'indépendant au Conseil d'administration :
 - Le pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Ces critères considèrent comme non-indépendant un membre payé ou employé par l'entreprise (ou ancien employé quel que soit l'ancienneté), un membre de la famille ou toute personne ayant une relation étroite avec un des membres de l'exécutif... Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.
- *Performance Sociale*
 - Pourcentage de Femmes au Conseil d'administration :
 - Indicateur calculant le pourcentage de membres du conseil qui sont des femmes. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.
- *Performance en matière de Droits de l'Homme (Indicateur d'impact « DH » au sens du label ISR)*:
 - Cet indicateur mesure la gravité des controverses liées à l'impact des activités d'une entreprise sur les droits humains. Les facteurs qui influent sur cette évaluation comprennent, sans toutefois s'y limiter, un historique de participation à des affaires juridiques liées aux droits de la personne, une complicité généralisée ou flagrante dans les meurtres, les sévices physiques ou la violation d'autres droits, la résistance à l'amélioration des pratiques et les critiques des ONG et/ou d'autres observateurs tiers.

b. Source et méthodes de calcul

Amundi génère les rapports d'impact, sur la base des indicateurs décrits ci-dessus récupérés auprès de la plate-forme ESG du fournisseur d'information extra financière MSCI.

Les indicateurs au niveau de chaque émetteur sont pondérés d'une part par le poids en portefeuille pour chaque fonds, d'autre part équipondérés pour leurs univers de référence respectifs. Pour les indicateurs à « catégorie » (ex. Pass/Fail), la somme des poids des titres entrant dans chaque catégorie est affichée. Conformément au cahier des charges du label ISR, le taux de couverture de chaque indicateur pour le portefeuille doit être de 90% au minimum.

Lorsque cela est possible (historique de données suffisant), l'évolution sur les années précédentes est également présentée, dans le même rapport ou en publiant le rapport précédent.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Amundi fournit aux investisseurs une multitude de documents sur son approche Investissement Responsable et les enjeux ESG. Il s'agit notamment de sa politique Investissement Responsable, sa politique de Vote, des codes de transparence des OPC concernés, des documents de recherche, des analyses sectorielles, des rapports d'engagement, des brochures sur les Solutions d'Investissement Responsable et les Ambitions d'Amundi RI, etc. Cette documentation est accessible sur le site Internet d'Amundi en cliquant sur le lien suivant : https://www.amundi.fr/fr_instit/ESG/Documentation

Le tableau ci-dessous synthétise la documentation disponible :

Nom du document	Table des matières	Fréquence	Méthode de transmission
Ambition ESG 2025	Les ambitions d'investissement responsable d'Amundi seront menées à bien d'ici 2025	-	www.amundi.fr
Rapport Annuel PRI	Rapport annuel d'Amundi sur ses obligations de reporting ESG découlant de son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	www.amundi.fr
Rapport d'engagement	Détails du processus d'engagement d'Amundi, résultats de notre dialogue et engagement avec les entreprises sur des sujets liés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	www.amundi.fr
Politique d'Investissement Responsable	Politique IR d'Amundi	Annuelle	www.amundi.fr
Politique de vote	Cadre analytique de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	www.amundi.fr
Rapport sur les droits de vote et le dialogue avec les actionnaires	Mise en œuvre de la politique de vote d'Amundi https://about.amundi.com/Sites/Amundi-Corporate/Pages/Legal-Documents/Proxy-voting-policy	Annuelle	www.amundi.fr
Rapport de gestion Stewardship	Ce rapport présente notre réponse aux exigences de différents codes de bonne gestion.	Annuelle	www.amundi.fr
Reporting ESG	Pour les OPC ISR : Les notations ESG du portefeuille, celles de son indice de référence et/ou de l'univers d'investissement Indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	Mensuelle	www.amundi.fr
Code de transparence ISR	AFG-FIR/Code de transparence EuroSIF des fonds ISR Amundi	Annuelle	www.amundi.fr

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Amundi publie les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement chaque année. Veuillez trouver plus des informations sur le site : https://www.amundi.fr/fr_instit/ESG/Documentation

Disclaimer

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus). L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Régulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 15/06/2022.
Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

LEGALS

Amundi Asset Management

French "Société par Actions Simplifiée"- SAS with a capital stock of €1 086 262 605 - Portfolio management company approved by the French Financial Markets Authority (Autorité des Marchés Financiers) - under no.GP 04000036.

Head office: 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France.

Postal address: 90, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tel : +33 (0)1 76 33 30 30 - Website : www.amundi.com - Siren no. 437 574 452 RCS Paris - Siret no. 43757445200029 - APE code: 6630 Z - VAT identification no. FR58437574452.

Amundi
ASSET MANAGEMENT